



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 20-2020**
Séance du 8 décembre 2020

DELIBERATION

relative au crédit budgétaire supplémentaire 2020 de 82 000 F destiné aux subventions énergie et mobilité octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates

Vu la participation à l'effort de la Commune à ses communiens par l'octroi de subventions de différentes natures,

vu le règlement LC 33 961 relatif à l'octroi d'une aide financière pour le développement des énergies renouvelables, les économies d'énergie et l'encouragement à la mobilité douce de la Commune de Plan-les-Ouates,

vu l'estimation des charges sur les comptes 76.36 qui engendreront un dépassement de budget,

vu l'exposé des motifs EM 20-2020, de décembre 2020, comprenant l'ensemble des éléments administratifs et financiers relatifs à la présente délibération,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du conseil administratif/maire,

le conseil municipal

DECIDE

par 23 oui (unanimité)

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de 82 000 F destiné aux subventions énergie et mobilité octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2020 sur le compte 76.36.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.



Commune de Plan-les-Ouates

EXPOSE DES MOTIFS N° 20-2020

▪ **Message aux membres du Conseil municipal** ▪

OBJET:

Crédit budgétaire supplémentaire 2020 destiné aux subventions énergie et mobilité octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates

82'000 F

Plan-les-Ouates – décembre 2020

Crédit budgétaire supplémentaire 2020 destiné aux subventions énergie et mobilité octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates

CREDIT BUDGETAIRE

EXPLICATIONS COMPLEMENTAIRES

1. Préambule

La Commune de Plan-les-Ouates propose actuellement une participation à l'effort de ses communiens par l'octroi de subventions de différentes natures. Le service construction et aménagement gère une partie de celles-ci, notamment concernant les aides financières relatives à la mobilité et aux énergies renouvelables.

Le règlement des subventions LC 33 961 est disponible sur le site de la Commune permettant une validation des projets proposés au regard de celui-ci.

https://www.plan-les-ouates.ch/files/lc_33_961.pdf

Le présent document vous présente par conséquent les besoins et raisons de ce crédit budgétaire supplémentaire pour couvrir le dépassement prévu sur 2020 de 82 000 F relatif aux subventions énergie (7690.100.36350.730) et mobilité (7610.100.36370.720).

2. Situation financière

Vous trouverez, ci-dessous, un tableau de situation des comptes liés aux aides financières « énergie et mobilité » pour validation du dépassement excédant 5%, avec l'ensemble des explications à la suite de ce tableau.

Compte	Libellé	Budget 2020	Situation au 13.11.2020	Prévision de dépense à fin 2020	Dépassement attendu à fin 2020
7690.100.36350.730 7690.100.36370.730	Subventions - énergie	54'000.00	53'747.40	37'252.60	-37'000.00
7610.100.36370.720	Subventions - mobilité	130'400.00	143'538.60	31'461.40	-45'000.00
TOTAL		184'400.00			-82'000.00

3. Explication des évolutions budgétaires par secteur

Énergie

Dans le cadre des aides financières liées aux énergies renouvelables, le budget voté pour 2020 prévoit une réduction des demandes d'aides par rapport aux années précédentes. Cette estimation des baisses a été réalisée en fonction de la fluctuation des demandes depuis la mise en place des subventions en 2014 et du tableau de suivi y relatif.

Ainsi, suite à des demandes de propositions d'économies au moment de la construction du projet de budget 2020, une baisse de ces budgets de subventions avait été proposée, accompagnée d'une modification du règlement des aides financières qui prévoyait un abaissement des montants de subventions énergétiques octroyées par la Commune. Au final, la baisse des budgets a été validée, mais pas la diminution du montant alloué, de ce fait, les montants disponibles pour l'année 2020 sont de 34'000 F pour les particuliers et de 20'000 F pour les entreprises.

Pour mémoire, le budget de l'année 2019 était de 60'000 F (+24'000) pour les particuliers et de 30'000 F (+10'000) pour les entreprises.

Les aides octroyées sont proposées dans le cadre des travaux suivants :

- * Mise en place de capteurs solaires thermiques
- * Mise en place de cellules photovoltaïques
- * Réalisation d'une installation de géothermie ou de pompes à chaleur

Or, nous avons actuellement un dépassement sur le budget 2020 des aides financières « énergie ». Ce budget est aujourd'hui épuisé pour les demandes de subventions des particuliers. L'ensemble des engagements pris sur le tout début d'année et sur les années précédentes représente un montant excédentaire, y compris en tenant compte du montant à disposition sur les aides financières liées aux entreprises.

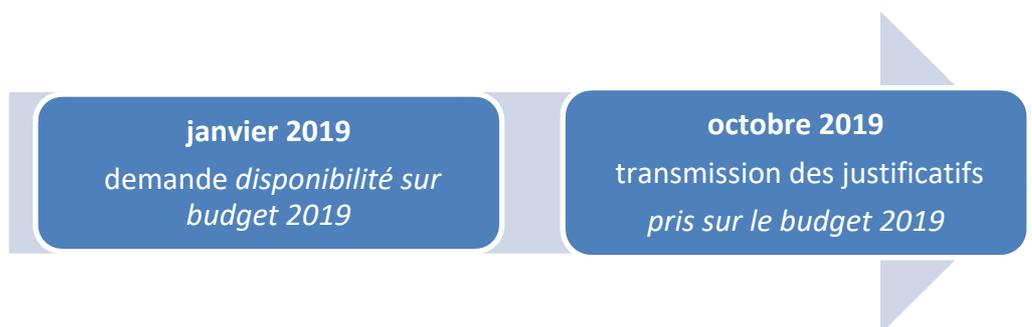
Pour rappel : les demandes d'aides financières doivent être faites avant la réalisation des travaux. La Commune s'engage à verser une aide financière définie en fonction de la puissance de la centrale photovoltaïque ou de celle de la pompe à chaleur. Le versement n'est effectué que quelques mois plus tard, souvent l'année suivante (demande en 2020 et versement en 2021), après réception d'une copie du contrat d'achat d'énergie photovoltaïque avec SIG ou d'une preuve du versement de la subvention de l'Etat pour les pompes à chaleur. Il arrive que ces documents tardent à nous parvenir, à noter que le règlement actuellement en vigueur prévoit un délai de 24 mois maximum après la demande faite et acceptée par la Commune. Le temps moyen entre une demande d'aide et un versement sur présentation des justificatifs est de l'ordre de 10 à 12 mois.

Donc, en fonction de la planification des travaux par les requérants, les montants des aides financières peuvent être imputés sur trois exercices budgétaires différents. Il en ressort qu'en fonction des budgets déjà utilisés les années précédentes, les demandes validées mais non versées sont imputables sur l'exercice suivant.

Exemple d'un processus de subvention long – durée max 24 mois



Exemple d'un processus de subvention rapide – durée moyenne 10/12 mois



Ainsi, le bilan des engagements sollicités mais non versés à ce jour est à répartir comme suit :

	Montants restants à verser
Demandes validées en 2018	Déclarées caduques selon règlement
Demandes validées en 2019	27'153 F <i>sous réserve de présentation des justificatifs de travaux</i>
Demandes validées en 2020	9'208 F déjà sollicités <i>sous réserve de présentation des justificatifs de travaux</i>
TOTAL potentiellement imputable sur l'exercice 2020	36'361 F
TOTAL arrondi	37'000 F

À cela s'ajoutent les demandes reçues mais non validées (**depuis fin février 2020**), pour lesquelles nous avons indiqué aux requérants que le versement de l'aide financière dépendrait de l'éventuel vote d'un complément du budget alloué aux aides financières, pour un total de **27'080 F** au **23 octobre 2020**.

Au regard du tableau de suivi financier et de celui dont les montants restent encore à verser, nous pouvons constater que le budget est actuellement épuisé et qu'un montant de **37'000 F** est à prévoir en dépassement sur le budget de fonctionnement 2020.

Explications :

- Beaucoup de demandes reçues fin 2019, avec plus de 29'000 F engagés rien qu'au mois de décembre. Un gros projet de la coopérative des Voirets compte pour 16'062.50 F (projet réparti sur plusieurs adresses) de ces engagements de décembre.
- La tendance laissait présager une baisse des demandes d'aides financières, mais elle est fortement repartie à la hausse en fin d'année 2019, après que le budget 2020 ait été établi.
- Maintien des mêmes montants d'aides financières (F par kW) malgré une baisse du budget de quasi moitié pour 2020. En effet, seule la baisse du budget a été prise en compte, et non pas la modification du règlement des aides financières avec la baisse des montants des subventions
- Aides financières de projets anciens imputées sur le budget 2020 car des propriétaires ont tardé à envoyer les justificatifs.

Au regard de la situation financière actuelle et des demandes reçues cette année, nous avons pris contact avec les différents demandeurs afin d'affiner ce montant pour ce qui serait imputable cette année. Il en ressort que le montant prévu pour l'octroi d'une subvention à la coopérative des Voirets ne sera pas présenté au paiement cette année. Ceci ramène l'estimation du dépassement à un montant de 20'045.90 F. Egalement, sur les demandes sollicitées mais non validées pour un total de 27'080 F, seul un montant de 15'942 F pourrait être imputable pour cette année (estimation sur base de prise de contact avec les demandeurs). Enfin, les subventions liées aux pompes à chaleur dépendent du montant octroyé par l'Etat.

Ainsi, le total du dépassement à prévoir serait donc de 35'987.90 F (20'045.90 + 15'942) qui devrait être arrondi à 37'000 F pour palier à ces fluctuations.

Afin de régulariser cette situation, un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de 37'000 F est présenté au Conseil municipal, afin de permettre de combler le dépassement prévisible et de continuer à octroyer des aides financières pour l'année 2020.

Modification à venir dans la manière de gérer ces demandes de subvention :

Cette gestion financière, en fonction des années budgétaire, n'étant pas optimale pour le suivi de dossiers pouvant être répartis sur 3 années comptable, une coordination avec le service financier a été effectuée afin de déterminer quelle méthodologie nous permettrait une réservation des montants en fonction de chaque demande et pouvant être imputés lors de l'année de réalisation des travaux.

Ainsi, il sera proposé en début 2021, la mise en place d'un crédit cadre sur les 4 prochaines années de la législature 2020/2025, pour permettre la gestion du budget des subventions. L'avantage de ce crédit cadre, agissant comme un crédit d'engagement de nos études et travaux, est qu'il ne dépendra pas d'une facturation sur une année civile. De ce fait, le budget pourra être alloué en fonction du disponible annuel et réservé jusqu'à la preuve de réalisation de l'installation permettant la libération des fonds.

Mobilité

La commune de Plan-les-Ouates, conformément au Règlement relatif à l'octroi d'une aide financière pour le développement des énergies renouvelables, les économies d'énergie et l'encouragement à la mobilité douce de la commune de Plan-les-Ouates (LC 33 961), soutient financièrement les achats suivants :

- * Vélo avec assistance électrique
- * Vélo sans assistance électrique
- * Kit électrique à installer sur un vélo sans assistance électrique
- * Batteries pour vélo avec assistance électrique
- * Vélo cargo
- * Abonnement annuel des TPG
- * Abonnement annuel demi-tarif des CFF
- * Abonnement général des CFF

Le budget de l'exercice 2020 a fortement été mis à contribution, pour les raisons suivantes :

1. Les aides financières de 2019 qui n'avaient pas pu être versées pour l'exercice 2019 ont été versées début 2020, ce qui a donc entamé le budget 2020 à hauteur de 8'622.80 CHF
2. Le montant associé aux demandes d'aides financières (hors abonnements TPG) reçues entre le 1er janvier et le 30 octobre 2020 est plus important que celui des années précédentes, en raison du fort développement de la pratique du vélo en lien avec le COVID-19. Au-delà de cette augmentation liée au développement de la pratique du vélo, il y a aussi une augmentation des demandes d'aides financières pour les abonnements demi-tarif et abonnements généraux des CFF :
 - 2018 : montant des demandes hors TPG faites du 01.01 au 30.10 = 31'000 F
 - 2019 : montant des demandes hors TPG faites du 01.01 au 30.10 = 26'200 F
 - 2020 : montant des demandes hors TPG faites du 01.01 au 30.10 = 48'000 F
3. Quant aux demandes d'aides pour les abonnements annuels des TPG (aide financière de 100 CHF) celles-ci connaissent d'ordinaire une croissance qu'il s'agit de prendre en compte. En raison de la situation sanitaire, il y a jusqu'à maintenant moins d'abonnements annuels qui ont été souscrits, mais il n'est pas exclu que cela se rééquilibre en partie d'ici la fin de l'exercice 2020. Il s'agit donc d'assurer le versement de l'aide financière pour toutes les demandes à recevoir d'ici fin 2020. A titre indicatif, l'augmentation du nombre de demandes d'aides financières pour l'abonnement TPG entre 2018 et 2019 a été de 85 :
 - 2018 = 1'140 demandes d'aide financière pour l'abonnement annuel TPG
 - 2019 = 1'225 demandes d'aide financière pour l'abonnement annuel TPG

En conséquence, il est demandé un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de 45'000 F pour la ligne 7610.100.36370.720 qui se répartit comme suit :

- 8'622.80 F pour tenir compte du report sur le budget 2020 du versement d'aides financières dont la demande a été faite en 2019
- 25'000 F pour tenir compte de l'augmentation des demandes de 2020 liées au COVID-19 pour l'achat de vélos et vélos électriques

- 11'377.20 F pour tenir compte de l'augmentation naturelle (hors COVID-19) des demandes d'aides financières (abonnements demi-tarif et abonnements généraux des CFF, abonnements annuels TPG en cas de souscription tardive en fin d'année)

Par ailleurs, il s'agira, pour les prochains exercices budgétaires, de garantir le versement des aides financières demandées par une augmentation du budget de fonctionnement.

4. Conclusion

Le Conseil administratif vous recommande, de voter ce crédit budgétaire supplémentaire de 82 000 F destiné aux subventions énergie et mobilité.

Le Conseil administratif

SCA/VLM/MC/phz/bg octobre 2020 #92'252